

Cadre de vie

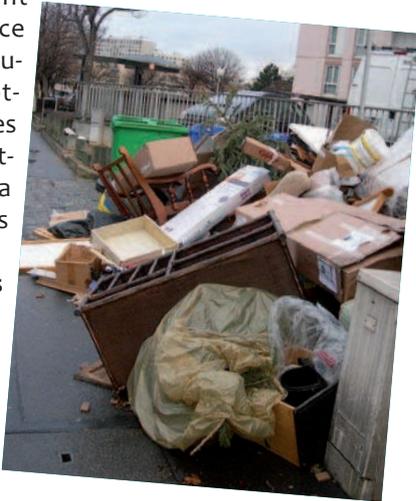
Collectes sélectives : les bonnes pratiques

En cette période de rentrée, il est utile de rappeler quelques gestes importants pour une collecte efficace.



Encombrants, attention au pillage !

Vous déposez vos encombrants en un tas bien propre, des passants viennent fouiller et éparpillent ce que vous aviez soigneusement empilé. Le trottoir est alors envahi et les piétons doivent le quitter pour marcher sur la chaussée. Qui n'a pas connu cette situation ? Afin de l'éviter, nous vous encourageons à déposer vos encombrants le plus tard possible avant la collecte, soit tard le soir.



Dépôts de verre

Nous vous rappelons que tout dépôt d'ordures ménagères, emballages ou de verre doit impérativement être effectué dans les conteneurs prévus à cet effet et qu'il est interdit de déposer ces déchets au sol.

L'article ci-contre vous renseigne sur l'avantage du recyclage, en particulier celui du verre !

Nous avons souhaité vous faire profiter de ces éléments pour un tri plus efficace et une commune exemplaire en termes de qualité de tri.

Faites de même avec vos autres déchets

Afin d'éviter que les trottoirs ne soient encombrés, le règlement de collecte stipule que les déchets doivent être sortis au plus tôt la veille au soir si la collecte a lieu le matin et au plus tôt le matin pour les collectes ayant lieu l'après-midi.



Rappels sur les collectes

Ordures ménagères : les déchets doivent être présentés dans des sacs, lesquels sont déposés dans les bacs grenat.

Emballages : ils ne doivent en aucun cas être présentés dans des sacs plastiques et doivent être déposés dans les bacs jaunes.

Végétaux : ils peuvent être déposés dans les sacs végétaux ou regroupés en fagots de 1m de long maximum et ne pas contenir de branches de plus de 10cm de diamètre.

Verre : doit être déposé dans les collecteurs dont la répartition est disponible sur le site du sio M.

Textiles : des collecteurs sont à votre disposition sur le parking de simply Market.

Toutes collectes : toutes les dates de collectes et des précisions sur le tri (et bien d'autres informations) sont disponibles sur le site du sio M : <http://www.siom.fr/>

Environnement

Les avantages de bien trier son verre



Pourquoi recycler le verre ?

Le verre est l'un des rares matériaux qui préserve intégralement ce qu'il contient. Il protège même des rayons du soleil si les bouteilles sont teintées.

Nous le recyclons aujourd'hui depuis 40 ans et l'intégralité du verre récolté en France est recyclé en France ! Le verre recyclé est aujourd'hui la matière première principale (60%) des verriers ! Pour l'exemple, une bouteille de champagne contient 90 % de verre recyclé. Saviez-vous que pour une tonne de verre trié, 100€ d'économies sont réalisées par rapport à la même production avec du verre nouveau ?

Pourquoi faire attention au tri ?

Selon les usages auxquels ils sont destinés, les verres sont produits de différentes manières. Le verre des bouteilles et des flacons (le verre recyclable) fond à des températures moins élevées que le verre des vitres ou des verres à boire. et les verreries font d'énormes économies d'énergie en ne chauffant qu'à la température de fusion des bouteilles et des flacons.

Mais attention : en cas d'erreurs de tri, le verre fondu contient des fragments de verre non fondu qui fragilisent les nouveaux contenants. Le même problème se pose lorsque sont présents des fragments de porcelaine ou de céramique qui eux ne fondent pas du tout aux températures d'exploitation des fours.

La collecte sur Bures en chiffres :

261 tonnes de verres ont été collectées sur Bures en 2013, ce qui représente 27kg par habitant, soit une moyenne très supérieure à la moyenne nationale (18,5kg/hab). Félicitations pour vos efforts et espérons améliorer ce score !

Comment bien trier ?

La céramique, la porcelaine, les vitres, les tablettes en verre, les verres à boire, le verre Pyrex, la vitrocéramique, les écrans, ampoules et pare-brises ne peuvent donc pas être recyclés.

Seuls les bouteilles et bocaux seront recyclés. Les bouteilles d'huile, flacons de parfum, de lotions et de sirop peuvent également être déposés.

Pour simplifier :

- **Ne triez que les verres à bouchon et couvercle (sans les bouchons et couvercles, bien entendu !)**
- **Et déposez-les dans les collecteurs prévus à cet effet (leurs implantations sont affichés en Mairie, à l'étage des services Techniques, ainsi que sur le site du SIOM).**